

208 DB

Les effets potentiels du projet d'exploitation d'une mine et d'une usine de nioblum à Oka sur les eaux de surface et les eaux souterraines ainsi que sur leurs utilisations

Oka
6211-08-003

ENVIRONNEMENT ET FAUNE REÇU LE

2 U NOV. 2001

DIRECTION RÉGIONALE DES LAURENTIDES

NOTE

DESTINATAIRE:

Hélène Proteau

Directrice par intérim

Direction régionale des Laurentides

EXPÉDITEUR:

Monsieur Didier Bicchi, urb.

Chef de service

Service de l'expertise technique en eau (SETE)

DATE:

Le 13 novembre 2001

OBJET:

Suivi d'un avis technique sur le projet de mine de

niobium à Oka.

N/Réf.: SETE-02162

Vous trouverez ci-joint l'avis technique produit par monsieur Charles Lamontagne, M.Sc., ing. concernant le dossier ci-haut mentionné, auquel je souscris totalement.

Au plaisir de se parler.

Le chef de service,

Didier Bicchi, urb.

111

p. j.

Direction des politiques du secteur municipal Édifice Marie-Guyart, 8º étage, boite 42 675, boulevard René-Lévesque Est Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone: (418) 521-3885, poste 4852 Télécopieur: (418) 644-2003 Internet: http://www.menv.gouv.qc.ca Courriel: didier.biochi@menv.gouv.qc.ca



NOTE

DESTINATAIRE:

Didier Bicchi, urb.

Chef de service

Service de l'expertise technique en eau (SETE)

EXPÉDITEUR:

Charles Lamontagne, M. Sc., ing. géologue

Service de l'expertise technique en eau (SETE)

DATE:

Le 13 novembre, 2001

OBJET:

Projet d'exploitation d'une mine de niobium à

Oka par Niocan inc.

N/Réf.: SETE-02162

CONTEXTE DE LA DEMANDE

Cette note complète un avis technique précédent et traite d'un problème potentiel associé au projet de mine de niobium de la société Niocan inc. dans la région d'Oka.

Afin de pouvoir exploiter la mine, Niocan doit effectuer un pompage des eaux souterraines. Ce pompage risque d'assécher des sédiments fins présents à proximité du site de la mine ce qui pourrait engendrer des tassements différentiels qui auraient pour conséquence la fissuration de fondations.

Comme dans le passé, il y a eu un problème de radon dans les sols de la région, toute fissuration dans les fondations peut avoir un impact sur la santé des résidents.



AVIS TECHNIQUE

Le présent avis technique porte sur la note technique de Roche en date du 28 septembre 2001 qui adresse le tassement potentiel des argiles et comporte les points de discussion suivants :

- Rappel des informations demandées par M. Yves Dansereau de la DR des Laurentides;
- Acceptabilité de la nouvelle étude;
- Mesures de mitigation proposées;
- Conclusion.

RAPPEL DES INFORMATIONS DEMANDÉES PAR LA DR DES LAURENTIDES

Afin d'adresser les problèmes de tassement potentiels induits par le pompage, la Direction régionale des Laurentides a demandé des informations sur les points suivants :

Une caractérisation et une cartographie des dépôts meubles sensibles; L'échantillonnage du matériel; Des essais de laboratoire sur le matériel.

ACCEPTABILITÉ DE LA NOUVELLE ÉTUDE

La nouvelle étude répond à la demande de la DR des Laurentides.

1. Cartographie des dépôts meubles

Le consultant a fourni une carte indiquant l'emplacement des dépôts sensibles.

2. Caractérisation des dépôts meubles

Le consultant n'a pas fourni de caractérisation des dépôts meubles mais a plutôt examiné les effets du pompage associé aux opérations de la mine précédente pour conclure que le pompage précédent n'a pas induit de fissuration dans les fondations.

3. Échantillonnage et essais en laboratoire

Sur la base des observations historiques, le consultant conclut que ces travaux ne sont pas nécessaires. Il offre plutôt de procéder à un inventaire (incluant la prise de photographies) et un suivi des fissures des fondations des bâtiments du secteur.

MESURES DE MITIGATION PROPOSÉES

Le consultant conclut de la manière suivante :

«Si des résidents rapportent de nouvelles fissures ou l'agrandissement des fissures actuelles, une vérification de l'évolution de l'état des fondations sera réalisée. Niocan inc. veillera par la suite à dédommager tous les propriétaires dont les bâtiments ou infrastructures subiraient des dommages pouvant être attribués aux tassements reliés au pompage à la mine».

Ces mesures de mitigation (inventaire, photographies, vérification et suivi des plaintes) adressent le problème potentiel de manière satisfaisante.

CONCLUSION

Comme il s'agit d'un problème potentiel et que le nombre de bâtiments possiblement affectés est très limité, les mesures de mitigation proposées dans la note du consultant répondent adéquatement aux questions de la DR.

Charles Lamontagne, M. Sc. hydrogéologue